



# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### BILAN DE L'ACCIDENTOLOGIE DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES DU 10 AU 16 JUILLET 2023.

à Pau, le 25 juillet 2023

Depuis le début d'année, **12** décès (contre **26** à la même période en 2022) sont à déplorer sur les routes du département.

Au 16 juillet, on compte **428** accidents de la route. Ces accidents ont fait **513** blessés (contre **524** en 2022), dont **96** blessés hospitalisés (contre **98** en 2022).

Durant la semaine du 10 juillet au 16 juillet 2023, les forces de l'ordre ont constaté, entre autres, les infractions suivantes :

- **117** excès de vitesse ;
- **17** infractions liées à l'emprise d'un état alcoolique, dont **13** délictuelles ;
- **16** infractions liées à l'usage de stupéfiants ;
- **8** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt absolu imposé par le panneau stop à une intersection de routes ;
- **8** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant ;
- **11** infractions liées au franchissement d'une ligne continue.

Les infractions les plus graves ont entraîné **45** suspensions du permis de conduire.

Rouler vite sur la route n'est pas sans conséquence et présente de nombreux risques :

#### Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle

##### Pôle communication (réservé à la presse)

###### • En journée :

Tel : 05 59 98 24 50 | 06 26 14 12 79

pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

###### • En soirée, de 18h30 au lendemain 8h et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h (astreinte communication) :

Tel : 06 15 20 31 38

pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

Tel : 05 59 98 24 24

[www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

@prefet64



- Un champ visuel réduit : plus la vitesse augmente, plus le champ est réduit. À grande vitesse, il se limite à une vision centrale de la route.
- Des risques d'accidents plus graves : plus la vitesse est élevée, plus le choc est violent. Tout choc frontal au-dessus de 80 km/h entraîne quasi inévitablement la mort ou des séquelles irréversibles pour tout passager, même ceinturé.
- Une augmentation de la fatigue et du stress : rouler vite fatigue, obligeant le conducteur à traiter un grand nombre d'informations dans un minimum de temps et à adapter en permanence sa vision.

Ne prenez pas de risques :

- Adaptez votre vitesse aux circonstances : tenez compte des conditions de circulation et climatiques, de l'état de la chaussée, du chargement du véhicule mais également de l'état de votre véhicule et des pneus.
- Redoublez de vigilance la nuit : les feux de croisement n'éclairent qu'à 30 mètres. A 70 km/h, l'obstacle qui surgit dans la zone éclairée est inévitable.
- Respectez les distances de sécurité pour tenir compte des temps de freinage : la distance d'arrêt augmente avec la vitesse. Elle correspond à la distance parcourue pendant le temps de réaction du conducteur ajoutée à la distance de freinage du véhicule. Le temps de réaction varie de 1 à 2 secondes. La distance parcourue pendant ce délai augmente avec la vitesse. La distance de freinage du véhicule dépendra de l'état de la chaussée, mais surtout de la vitesse.

Sur la route, laissez au moins 2 secondes entre vous et le véhicule qui vous précède. Sur autoroute, maintenez une distance au moins égale à deux lignes blanches de la bande d'arrêt d'urgence.



## Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

### Pôle communication (réservé à la presse)

• En journée :

Tel : 05 59 98 24 50 | 06 26 14 12 79

pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

• En soirée, de 18h30 au lendemain 8h et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h (astreinte communication) :

Tel : 06 15 20 31 38

pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

Tel : 05 59 98 24 24

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

@prefet64

